



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Une classe de maternelle 4 ans ouverte à l'école des Cheminots-de Saint-Rémi

Rimouski, le 7 juin 2016 – La Commission scolaire des Phares souhaite informer la population de son territoire qu'elle ouvrira pour la rentrée 2016 une nouvelle classe de maternelle 4 ans temps plein à l'école des Cheminots-de Saint-Rémi, dans la municipalité de Price.

Cette décision de la Commission scolaire fait suite à l'annonce ministérielle d'hier, selon laquelle 100 nouvelles classes de maternelle 4 ans temps plein seront créées au Québec pour la rentrée 2016. Présentement, 16 enfants admissibles y sont inscrits.

Il est important de souligner que les classes de maternelle 4 ans temps plein ainsi créées s'ajoutent aux services éducatifs déjà offerts par l'État sans les remplacer, dans une perspective de continuité des services déjà offerts, notamment ceux des services de garde éducatifs. Ces classes s'adressent à des enfants qui, en 2015-2016, n'ont fréquenté aucun service éducatif régi par le ministère de la Famille.

-30-

Source : Jean Papillon, directeur
Services éducatifs
418 723-5927

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.